

PRIORITÉS DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTIE BELGE À PARTIR DE 2020

Ref: CC/CP (20)1

À compter du 1er janvier 2020, la Belgique assurera pendant deux années la présidence de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR). La fonction de président sera assurée par

M. Michel-Etienne Tilemans

Coordinateur belge pour l'Union Benelux, Secrétaire pour la Belgique de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise et Chef de la délégation belge auprès de la CCNR.

M. Tilemans assurera la fonction de président de la CCNR jusqu'au 31 décembre 2021. Durant cette même période, la vice-présidence de la CCNR sera assurée par la France et la fonction de vice-président a été confiée à

M. François Alabrune

Directeur des Affaires Juridiques au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Chef de la délégation française auprès de la CCNR.

Les orientations de la nouvelle présidence ont été présentées lors de la dernière session plénière de la CCNR en décembre 2019. Elles s'articulent autour de sept thématiques :

COLLABORATION CCNR/UE/CESNI/CEE-ONU

La création du [CESNI](#), organe commun pour la coordination et la standardisation de la navigation intérieure européenne, a profondément modifié le paysage européen de la navigation intérieure. Cet accord de coopération entre le Secrétariat de la CCNR et la Commission européenne assurera d'ici 2022 notamment l'uniformisation des certificats de qualification, des livrets de service et des livres de bord européens et la mise en place d'un niveau d'exigences élevé en matière de formation dans les États membres de l'UE et la Suisse.

L'objectif poursuivi consistera à donner une forme concrète à la future coopération entre la CCNR et la Commission européenne pour la période post-2021, en examinant d'autres formes de collaboration plus durables.

Avec la CEE-ONU, la coopération étroite sera poursuivie notamment en ce qui concerne les règlements de police, le RTE-T, le *Good Navigation Status* et le verdissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE - FINANCEMENT DU VERDISSEMENT

La CCNR s'est fixé des objectifs ambitieux pour un développement durable de la navigation intérieure sur les plans écologique, social et économique.

En vue de la mise en œuvre de la [Déclaration ministérielle de Mannheim](#) du 17 octobre 2018, une étude sera réalisée sur les possibilités de création d'un fonds censé faciliter et encadrer le verdissement de la navigation intérieure.

Afin d'atteindre des émissions nulles en navigation intérieure d'ici 2050, il conviendra de définir précisément la meilleure façon de sensibiliser, de convaincre et de soutenir le secteur afin de réaliser les investissements adaptés.

L'étude engagée sera livrée d'ici fin 2020 et sa mise en œuvre consécutive sera une priorité.

En outre, la présidence belge souhaite également organiser un atelier relatif au verdissement de la navigation intérieure en mai 2020, lequel s'intéressera notamment aux carburants alternatifs.

NUMÉRISATION DES DOCUMENTS DE TRANSPORT - SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

La CCNR poursuit l'objectif de renforcer le rôle de la navigation intérieure en tant que mode de transport durable économiquement pertinent et à fort potentiel de développement et d'innovation et d'intégrer la navigation intérieure dans les chaînes logistiques numériques et multimodales.

La qualité et la fiabilité des données (numériques) sont, à cet égard, essentielles. Les interactions entre la gestion du trafic et la planification logistique à terre ainsi que les processus essentiels à bord sont de plus en plus fréquentes.

La CCNR continuera de jouer un rôle clé dans le développement d'une réglementation pour l'échange de l'obligation d'annonce par voie électronique des bâtiments, des documents de bord et des certificats de qualification.



A PROPOS DE MICHEL-ETIENNE TILEMANS

Diplomate de carrière, M. Michel-Etienne Tilemans a occupé successivement des postes et fonctions dans les ambassades et représentations permanentes de la Belgique à Varsovie (1994- 1996), à l'OTAN (1997-2000), aux Nations unies (NU) à New York (2000-2004), à Brazzaville (2007-2009), au Comité politique et de Sécurité de l'UE (2012-2016) et à Tunis (2016-2019). Au sein du Service Public Fédéral des Affaires étrangères du Royaume de Belgique, il a dirigé le service en charge de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE (2004-2007) puis la Direction des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire International (2009-2011). Il a également été vice-président de la 5ème Commission de l'Assemblée Générale des NU (2002-2003), membre du Comité des Contributions des NU (2002) et membre du Comité du Budget et des Finances de la Cour pénale internationale (2003-2008). Outre la présidence de la CCNR, il est actuellement Coordinateur belge pour l'Union Benelux et Secrétaire pour la Belgique de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org

www.ccr-zkr.org

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET INNOVATION – AUTOMATISATION DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

La CCNR est aujourd'hui témoin de l'émergence de nombreuses nouvelles technologies laissant pressentir des avancées prometteuses. Des projets tests autour de la blockchain, des systèmes de propulsion alternatifs, des bâtiments automatisés et des moyens de communication « intelligents » rendront la navigation intérieure plus verte et plus sûre.

Par le passé, la CCNR s'est révélée être une force motrice pour la révision de la réglementation à la lumière des nouvelles évolutions technologiques. La présidence belge entend dès lors mettre tout en œuvre pour obtenir la création d'un cadre (juridique) rendant possible la [navigation automatisée](#) et répondant aux innovations technologiques.

Il convient que la CCNR mise sur les quatre piliers de la navigation automatisée : des bâtiments intelligents, une infrastructure intelligente, une communication intelligente et une réglementation intelligente, et plus précisément sur la manière dont ces quatre piliers peuvent interagir. Ainsi, la fiabilité et l'attractivité de la navigation intérieure ne pourront être que renforcés.

VOIE D'EAU ET INFRASTRUCTURE

Les voies d'eau des États membres de la CCNR sont les plus fréquentées d'Europe. Entretien et améliorer l'infrastructure est, par conséquent, crucial. Au vu des coûts importants que cela implique, il est essentiel de réfléchir au défi futur en matière de financement et de technologie et à l'adaptation éventuelle de l'infrastructure.

La CCNR constate notamment que la taille des bateaux porte-conteneurs ne cesse d'augmenter et que la communication entre le bâtiment et les divers équipements terrestres est de plus en plus automatisée.

Ces évolutions technologiques offrent des possibilités en termes de gains d'efficacité, mais la CCNR devra, dans ce cas, veiller à réagir et, au besoin, à anticiper les tendances qui modifieront les habitudes actuelles de navigation intérieure. Les infrastructures fluviales doivent être préparées à ces changements.

Pour ce faire, la CCNR aspire également à coopérer avec d'autres organisations comme la CEE-ONU, les commissions fluviales et la Commission européenne.

FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA CCNR – APPROFONDISSEMENT DU CONTENU

Ces dernières années, un débat s'est tenu sur les possibilités de dynamiser les sessions plénières et de renforcer l'interaction entre les différents comités de la CCNR. Ce débat se poursuivra.

Ainsi, la présidence belge souhaite, dans la mesure du possible, promouvoir la mixité des sessions et des ateliers. Ce faisant, davantage de résultats de travaux de la CCNR pourront être combinés et présentés à l'extérieur. De même, une implication toujours plus étroite des ONG dans la CCNR continuera d'être soutenue.

La présidence belge s'inscrit également dans une systématique visant à approfondir des thématiques actuelles soigneusement sélectionnées à l'aide d'ateliers bien préparés.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIFIQUES

Tout au long de l'année 2020, la CCNR célébrera le centième anniversaire de sa présence à Strasbourg en développant diverses initiatives en partenariat avec d'autres institutions.

Au printemps 2021, la session plénière se tiendra en Belgique.

À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. **+33 (0)3 88 52 20 10**

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org

www.ccr-zkr.org